

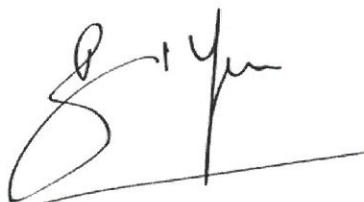
Monsieur Gilles ROUSSEL  
Président  
CPU  
103, Boulevard Saint Michel  
75005 PARIS

Paris, le

Monsieur le Président,

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance du courrier et des questions que vous m'avez adressés. Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche est stratégique pour l'avenir de notre pays et de notre jeunesse. L'Université est pour moi une priorité absolue, un pilier de la République bienveillante et humaniste que j'appelle de mes vœux. C'est pourquoi j'ai formulé un certain nombre de propositions en faveur du supérieur que je souhaite vous livrer dans ma réponse à votre « Adresse à un futur président de la République. »

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma sincère considération.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,  
la Permanence présidentielle

Fatima YADANI

Alexis BACHELAY

## **Réponse au questionnaire de la CPU**

### **1) Quels seront les grands axes de votre stratégie en matière d'ESR ? Comment renforcer la participation de la France dans les dispositifs européens ?**

L'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur de mon ambition consistant à construire un futur désirable, en donnant à notre pays les moyens d'inscrire son développement dans une perspective de progrès économique, social, environnemental et démocratique. L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas les suppléments d'âmes d'une société inégalitaire ou d'une économie à l'arrêt, mais doivent être les leviers de puissance dans un monde en mutation, confronté à la révolution numérique, à la réinvention des formes de travail, au changement climatique, à la montée des tensions identitaires et des inégalités sociales, à l'émergence de nouveaux processus démocratiques. Pour choisir notre avenir plutôt que le subir, il est donc indispensable de penser le monde que nous voulons en nous appuyant sur les savoirs scientifiques, mais aussi de nous donner des leviers pour agir par l'élévation du niveau de qualification des nouvelles générations, par l'évolution des compétences, la formation tout au long de la vie, et l'innovation.

Je crois indispensable de reparler du rôle et de l'utilité sociale de l'enseignement supérieur et de la recherche. La force des grandes politiques universitaires et scientifiques du passé résidait dans la transformation de la société qu'elles ont permis : sans cette boussole, aucune ambition ne peut se concrétiser. Depuis de nombreuses années, cette perspective semblait avoir parfois disparu au profit de logiques de court terme. Cette situation a contribué à diviser la communauté universitaire qui ne partageait plus de projet commun, à épuiser les chercheurs et universitaires, et à délaisser les étudiants. Pour convaincre le pays d'investir dans son avenir, les universités et laboratoires doivent inscrire leur action au service de la société, irriguer les politiques publiques, et aider à penser le temps long.

Notre pays est une grande nation scientifique et universitaire, comme en témoigne l'attractivité internationale de ses universités et laboratoires, les succès de sa recherche, ses prix Nobel et ses médailles Fields. Mais l'enseignement supérieur et la recherche français font aujourd'hui face à des défis majeurs. Les effectifs étudiants vont continuer de progresser à un rythme rapide, notamment en raison de la démographie. L'enseignement supérieur français reste l'un des meilleurs au monde pour former des élites de haut niveau, mais demeure marqué par de fortes inégalités sociales : les enfants de familles aux revenus modestes sont sous-représentés dès la licence, encore moins nombreux en master, et quasiment absents des effectifs en doctorat. L'explosion de la demande mondiale de formation supérieure, portée par le développement des classes moyennes dans de nombreux pays, et le caractère désormais mondial de la recherche de « talents », rendent indispensable l'ouverture accrue aux échanges internationaux de nos laboratoires et universités. L'investissement soutenu en matière de R&D dans les pays comparables ou émergents, et le retard français en termes de soutien à la recherche technologique, rendent nécessaire une politique d'innovation ambitieuse seule à même de sortir notre industrie d'une concurrence internationale mortifère par les coûts.

Face à ces défis, stagner, ce serait reculer. L'enseignement supérieur et la recherche ont besoin d'un nouvel élan pour s'inscrire pleinement dans le vaste mouvement de renforcement des capacités de formation et de recherche que nous observons à l'échelle internationale. Je crois que la France dispose d'atouts importants pour réussir, sur lesquels nous devons nous appuyer, plutôt que de les fragiliser. La recherche française, dans toute sa diversité, doit articuler ce qui fait sa force (la recherche fondamentale de long terme, indépendante, risquée et exploratoire, productrice de savoirs transférables ou non à des applications) et la nécessité de mieux répondre aux grands défis scientifiques, technologiques, économiques et sociétaux des décennies à venir.

Je souhaite donc remettre l'enseignement supérieur en mouvement au service d'une politique d'élévation du niveau de qualification, pour parvenir à diplômer 60% d'une classe d'âge, créer les conditions d'une nouvelle donne pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, et placer la science au cœur de la société. Pour cela, il est indispensable de donner à la France les moyens de son ambition universitaire et scientifique ; je m'engage à un réinvestissement à hauteur d'un milliard par an dans l'enseignement supérieur.

La nouvelle donne que je propose pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur et la recherche a pour objet de consolider notre place à l'international. En matière de participation aux programmes européens, la qualité des projets français déposés n'est pas en cause, puisque si la France dépose moins de projets que certains de ses voisins, notre taux de succès est parmi les plus élevés de l'Union européenne. La définition des grandes priorités de la recherche française doit se faire en cohérence avec la dynamique européenne impulsée par le programme Horizon 2020. Je crois également indispensable de soutenir les porteurs de projets d'Horizon 2020 établis en France, par un travail d'information et de sensibilisation des équipes sur les opportunités de financement, une aide opérationnelle apportée à l'ingénierie des projets, notamment dans le cadre des emplois d'ingénieurs administratifs et techniques que je souhaite créer durant le quinquennat pour décharger les équipes de ce travail chronophage qui exige des compétences propres. Nous devons enfin veiller, sans naïveté, à la présence d'experts français dans chacun des groupes d'experts de la Commission.

## 2) Question sur les moyens en budget et en personnel à accorder à l'ESR

Avez-vous conscience des besoins nécessités par l'extension des missions de l'ESR et la montée du nombre d'étudiants ? Etes-vous prêt à prendre un engagement d'une augmentation d'1Md€ par an sur la durée de votre quinquennat ? Comment voyez-vous la répartition du financement de l'ESR entre les différents acteurs ? Quels engagements êtes-vous prêt à prendre en matière de moyens en personnel ? Etes-vous prêt à garantir, à côté de financements sur appel à projet compétitifs, les moyens récurrents permettant aux universités d'avoir une stratégie à long terme en matière de formation et de recherche et d'assurer le bon fonctionnement d'équipements scientifiques ? Quelles ambitions pour les programmes-cadre de recherche (H2020) et d'enseignement supérieur (Erasmus+) ?

Il est indispensable de donner à la France les moyens de son ambition universitaire et scientifique. La progression des effectifs étudiants à un rythme rapide dans les dix prochaines années, notamment en raison de la démographie et de taux de poursuite d'études qui augmentent, est une chance pour la démocratisation de l'accès aux études supérieures. Nous devons donc regarder cet enjeu de manière positive, et avec lucidité sur les besoins de financements supplémentaires qu'il exige. Nous devons nous donner les moyens de réussir cette démocratisation et de l'accompagner, pas d'y résister en généralisant la sélection ou les logiques de fermeture des établissements. Ce serait injuste socialement, inefficace économiquement, et à rebours des besoins du pays en terme d'élévation du niveau de qualification de ses salariés dans une économie de la connaissance. Et il y aurait un véritable paradoxe à réclamer à la Nation des moyens supplémentaires pour l'enseignement supérieur et la recherche tout en souhaitant dans un même mouvement fermer les portes de l'université à ces nouveaux publics : le consensus social autour de la nécessité de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche une priorité s'en trouverait affaibli.

Je crois nécessaire d'élever l'enseignement supérieur et la recherche au rang de priorité nationale. Une loi de programmation sera votée dès 2017 pour prévoir une augmentation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 1 milliard d'euros par an pendant cinq ans. Cet investissement nous permettra de maintenir le rang scientifique de la France dans le monde, d'accompagner la hausse attendue du nombre d'étudiants, de démocratiser l'accès aux diplômes, de revaloriser les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur et renforcer nos capacités de recherche.

Un tiers de cette augmentation sera consacré à la recherche, et permettra de rééquilibrer les financements en faveur des dotations de base des laboratoires afin de redonner aux universités et aux organismes de recherche les moyens de leur politique scientifique et de permettre aux chercheurs de perdre moins de temps à chercher...de l'argent pour travailler. Le volume des financements de l'ANR sur appels à projets, qui doivent demeurer complémentaires aux dotations de base des laboratoires, sera quant à lui gelé. Le financement récurrent des universités et laboratoires sera accru.

Pour accompagner l'augmentation du nombre d'étudiants, améliorer la qualité des enseignements et les taux d'encadrement, renforcer le potentiel de recherche de nos laboratoires, et renouveler les générations d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, un plan pluriannuel ambitieux de création d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche est aujourd'hui indispensable. 1 500 emplois seront créés chaque année dans les universités et laboratoires publics, dont 1 000 dans l'enseignement supérieur et 500 dans la recherche, soit 7500 sur la durée du quinquennat. Une attention particulière sera apportée à la création d'emplois d'ingénieurs, techniciens et administratifs destinés à renforcer les fonctions d'appui à la recherche et à alléger les tâches administratives aujourd'hui effectuées par des chercheurs afin de leur redonner du temps pour réaliser leurs travaux. Dans ce cadre, un plan pluriannuel de résorption de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche sera engagé, par des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire.

Afin de rendre les carrières des chercheurs et des enseignants-chercheurs plus attractives, la rémunération des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs en début de carrière sera augmentée de 10%. Elle interviendra par la création d'un véritable régime indemnitaire pour les maîtres de conférences, destiné à reconnaître la diversité de leurs missions et en particulier leur investissement pédagogique, et par la revalorisation de la prime de recherche des chargés de recherche. Elle s'accompagnera d'une rénovation du métier d'enseignant-chercheur, afin de mieux évaluer la diversité de leurs missions pour mieux les reconnaître, d'adapter à leur demande la durée de leur service d'enseignement au cours de la carrière, d'accroître la mobilité, et d'augmenter le droit à la formation continue, le ressourcement pédagogique ou la réalisation d'activités de recherche.

Je souhaite une nouvelle donne pour l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je souhaite tout d'abord que nous puissions accueillir 25% d'étudiants internationaux supplémentaires en France à l'horizon 2020. La France demeure une destination de référence pour les mobilités étudiantes. Mais face à la concurrence des pays anglo-saxons, au dynamisme des pays émergents, et dans le contexte d'une forte augmentation du nombre d'étudiants en mobilité dans le monde dans les prochaines années, notre pays doit continuer à s'ouvrir aux étudiants du monde s'il ne veut pas être distancé, pour maintenir sa place et préserver son rayonnement international. Chaque étudiant étranger préalablement accepté dans un établissement français doit pouvoir arriver dans notre pays et être accueilli dans des conditions favorables à sa réussite. L'effort en faveur des bourses d'attractivité sera porté à 150M€ et les universités seront accompagnées pour financer des dispositifs d'accueil et d'accompagnement spécifiques. L'évaluation académique des candidatures doit relever de la compétence exclusive des établissements d'enseignement supérieur et non des consulats. La procédure d'attribution des visas sera

simplifiée et dématérialisée. Les guichets uniques d'accueil facilitant les démarches administratives seront développés. Le développement des cours dispensés en langues étrangères dans les universités françaises sera encouragé.

Mais je souhaite aussi que cet effort d'ouverture internationale se fasse en direction des étudiants français. 2 étudiants français sur 3 terminent leurs études sans aucune expérience de séjour à l'étranger, et l'accès à la mobilité est aujourd'hui marqué par d'importantes inégalités entre écoles et universités et selon l'origine sociale. Malgré le succès de programmes tels qu'Erasmus+ et des divers dispositifs d'aide, 60% des étudiants en mobilité doivent financer leur séjour international sans aucune aide publique. La mobilité internationale ne doit plus être un privilège réservé à quelques uns, mais un droit au bénéfice de tous les étudiants. Effectuer une partie de sa formation à l'étranger représente une expérience d'autonomie, un épanouissement personnel, une ouverture culturelle. C'est une nécessité pour améliorer l'apprentissage des langues étrangères, un moyen pour apprendre autrement en se confrontant à d'autres approches pédagogiques, une valorisation du cursus de plus en plus nécessaire pour une insertion professionnelle réussie. Le développement massif de la mobilité des étudiants français contribue au rayonnement de la France à l'étranger, à l'essor de la francophonie, et soutient le développement des activités des entreprises françaises à l'international.

Je souhaite donc que la France lance un nouveau programme de mobilité internationale pour l'ensemble de ses étudiants, dénommé « Victor Hugo », complémentaire à ceux existants (dont le programme Erasmus+), reposant sur la création d'un droit à un semestre de mobilité dans l'ensemble des formations de Licence qui permettra à 150 000 étudiants des universités de partir à l'étranger chaque semestre, soit 300 000 par an (contre 120 000 chaque année aujourd'hui). La politique d'internationalisation des universités françaises sera encouragée en vue du développement d'accords de coopération avec les établissements étrangers, et les entreprises françaises à l'étranger seront mobilisées pour accueillir des stagiaires. Les maquettes des formations de Licences seront révisées pour intégrer la possibilité d'acquérir des connaissances et compétences en lien avec le diplôme préparé lors d'un séjour d'étude ou d'un stage à l'étranger. Ce droit à la mobilité fera l'objet d'un financement adapté, reposant sur le bénéfice pendant une durée maximum d'un an du « revenu universel d'existence » pour les étudiants en mobilité et sur la gratification des stagiaires accueillis dans les entreprises françaises à l'international.

### 3) Question sur l'organisation territoriale de l'ESR, sur l'importance des regroupements de site et l'articulation des politiques nationales, régionales et européennes.

L'importance d'un meilleur ancrage des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans leur territoire, en même temps que leur rôle pour le rayonnement international de notre pays, appelle une meilleure coopération entre établissements, Etat et régions. Quelles initiatives entendrez-vous prendre pour les faciliter et reconnaître la capacité des acteurs à s'organiser ? Comment voyez-vous à l'issue de votre quinquennat l'organisation territoriale de l'ESR ?

La dynamique de renforcement des capacités de formation et de recherche que je souhaite accompagner nécessite une nouvelle politique d'aménagement du territoire en matière universitaire plus équilibrée et respectueuse des projets des acteurs.

La politique de site représente un important progrès pour accroître la coopération entre les acteurs et renouveler la relation entre l'Etat et les établissements. Elle a permis de remettre l'université au cœur de l'organisation du paysage de l'enseignement supérieur. Elle doit reposer sur l'initiative propre des acteurs, sur des projets de formation et de recherche partagés et ambitieux, pas sur une injonction par le haut portant sur les modèles de gouvernance et institutionnels. Le seul modèle de la fusion ne saurait être imposé aux

établissements. Les COMUE, malgré certaines insuffisances, ont permis à tous les établissements de trouver une place dans une dynamique de regroupement, de faire dialoguer universités et organismes de recherche, universités et écoles, là où le gigantisme universitaire des années 2007-2012 avait conduit à une concentration des moyens sur quelques-uns au nom d'une conception de l'excellence réductrice et accru la compétition entre établissements au nom d'une course aux classements internationaux biaisés.

Je crois indispensable de mettre au cœur de la réflexion sur l'organisation territoriale de l'ESR l'articulation entre les logiques d'excellence scientifique d'une part, qui doivent être multiples et conduire à des spécialisations thématiques le cas échéant, et la préoccupation de l'aménagement du territoire d'autre part, indispensable pour préserver le lien entre les universités et leur territoire et relancer l'ascenseur social. Cela ne signifie pas opérer une distinction artificielle entre les établissements, encore moins de hiérarchiser entre les « universités de recherche internationale » d'une part et les « universités de proximité » d'autre part, mais de s'assurer que chaque projet de regroupement dispose des moyens et de l'ambition nécessaire pour accroître son potentiel scientifique et pour remplir ses missions de service public.

Dans le prochain quinquennat, l'enseignement supérieur et la recherche n'ont pas besoin d'un nouveau « big bang » institutionnel, mais de stabilité et de simplification des structures, de temps et de moyens renforcés qui leur permettent réellement d'innover dans la durée.

4) Question sur le développement de l'autonomie de fonctionnement accordée aux universités en matière de pédagogie, d'organisation et de gestion de leurs ressources humaines, financières et immobilières.

Les lois LRU et ESR ont engagé un mouvement vers une plus grande responsabilité et autonomie des établissements. La France reste néanmoins en queue de peloton européen en la matière. Entendez-vous poursuivre ce mouvement vers l'autonomie et quelles seront vos priorités à ce sujet ?

L'autonomie des universités conditionne leur capacité à innover, à s'adapter à la spécificité de leurs besoins et de leurs publics, à mieux faire face à la concurrence internationale. Elle doit être un facteur d'innovation, pas de dérégulation : l'Etat doit fixer des objectifs, évaluer en aval leur réalisation, et réguler en fonction des résultats atteints. Je crois que ce qui conditionne le plein exercice de l'autonomie des universités, c'est aussi la capacité à impliquer une majorité de personnels et d'étudiants autour d'un projet d'établissement clair et ambitieux.

L'autonomie suppose des moyens, sans lesquels les établissements seraient laissés seuls pour gérer la pénurie. A ce titre, le renforcement de l'autonomie des universités promis par certains candidats me semble être un engagement en trompe l'œil s'il ne s'accompagne pas de moyens supplémentaires pour l'impulser. Dans le contexte actuel, cela revient à demander aux universités de faire face seules aux défis évoqués, en gérant la pénurie. Ce n'est pas ma conception de l'autonomie des universités, ni de l'ambition nécessaire pour l'enseignement supérieur et la recherche face aux enjeux de l'avenir. Sanctuariser son budget conduirait à un appauvrissement de l'ESR que je refuse dans un contexte de dynamique démographique notamment.

L'autonomie n'est cependant pas l'indépendance. Elle suppose un cadre national régulateur et protecteur pour les établissements comme pour les étudiants, seul à même de résorber les inégalités entre établissements, en matière d'accès à l'enseignement supérieur, d'allocation des moyens, d'organisation générale des formations afin de garantir la reconnaissance de diplômes nationaux qui sont un avantage comparatif des universités. Ce socle de règles communes, qui est au fondement des missions de service public des

universités, doit être strictement nécessaire, et sans doute simplifié, mais il est indispensable : la simple addition de politiques d'établissements n'est pas suffisante pour développer une politique nationale ambitieuse en matière de formation. Il représente également une protection pour les établissements, car il prévient le développement de la judiciarisation des rapports entre les acteurs. C'est en positif par rapport à ce socle de règles communes que l'autonomie des universités doit jouer librement pour être source de progrès pour tous.

Je souhaite accroître la responsabilité sociale des universités. Au delà de leurs missions fondamentales de création et de diffusion du savoir, elles doivent se saisir des nouvelles préoccupations culturelles, sociales et économiques et environnementales dans leurs activités et leurs relations avec leur environnement socio-économique, les collectivités territoriales et la société. Actrices du développement économique local et régional, elles doivent disposer des moyens nécessaires pour inscrire leur action dans la cité et dans leur territoire.

Les universités doivent pouvoir mieux valoriser leur patrimoine immobilier, dont l'usage est loin d'être permanent compte tenu de la saisonnalité de l'activité d'enseignement. Elles pourront également devenir propriétaires du foncier des campus pour leur permettre de mener des politiques de construction nécessaires à leur expansion, en lien étroit avec les acteurs de leur territoire, dans le cadre des grandes orientations fixées par l'Etat, en matière de développement durable et d'économies d'énergie notamment.

Afin de faciliter la création d'entreprises par les chercheurs et les jeunes diplômés, des « zones franches campus » seront créées en association avec les collectivités pour permettre aux entreprises innovantes incubées dans les universités et laboratoires de disposer de dispositions fiscales incitatives en contrepartie notamment d'un engagement au maintien de l'activité sur 5 ans minimum.

En matière de formation, les établissements seront au cœur de la nécessaire innovation pédagogique pour réformer les premiers cycles et adapter les parcours à la diversité des étudiants.

Je m'oppose à l'instauration de la sélection à l'entrée de l'université, sous une forme ou sous une autre. Comme je l'ai dit, j'y vois en effet un paradoxe, qui affaiblirait le consensus social autour de la nécessité de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche une priorité : comment réclamer à la Nation des moyens supplémentaires pour l'enseignement supérieur et la recherche tout en souhaitant dans un même mouvement fermer les portes de l'université à de nouveaux publics ? Sans jamais l'assumer, une telle solution aurait pour conséquence de tenir à l'écart des études tout une partie de la jeunesse, sans d'ailleurs que les partisans de la sélection ne leur propose jamais aucune solution alternative pour se former. Cette proposition empêcherait toute réelle démocratisation de l'accès aux études, qui repose notamment sur le libre accès de tous les bacheliers à l'enseignement supérieur. C'est une proposition injuste socialement, absurde pédagogiquement (on ne peut pas résumer un individu à une mention au bac ou à ses notes obtenues à 18 ans, qui ne donnent qu'une vision à un temps « t » de sa personnalité et de ses capacités, alors que l'on sait qu'il va s'autonomiser et faire preuve de tant de nouvelles aptitudes), et en réalité une position conservatrice tournant le dos à toute réelle réforme pédagogique ambitieuse. Je constate en effet que cette « recette miracle » est souvent un argument pour ne pas réformer réellement les premiers cycles et lutter contre l'échec, en rejetant la responsabilité sur d'autres acteurs en amont de l'université.

Je souhaite à l'inverse renforcer la spécialisation progressive qui permet les réorientations sans redoublement, en particulier par le décroisement disciplinaire lors des deux premières années, et la rénovation pédagogique (nouvelles méthodes d'enseignement,

reposant notamment sur le numérique, développement des cours en TD et suppression des cours en amphithéâtre en première année). L'évaluation des enseignements par les étudiants doit être généralisée, pour améliorer la qualité des enseignements et soutenir le développement professionnel des enseignants. L'innovation pédagogique fera l'objet d'un appel à projet spécifique dans le cadre des investissements d'avenir. La véritable autonomie pédagogique disposera de moyens nouveaux pour s'exercer. Il conviendra également d'inventer de nouveaux parcours permettant aux bacheliers professionnels et technologiques qui le souhaitent de poursuivre leurs études supérieures dans des conditions adaptées : la possibilité de préparer une Licence professionnelle en trois ans immédiatement après le baccalauréat leur sera ouverte. Pour les bacheliers professionnels et technologiques qui entrent dans la vie active après le baccalauréat, une nouvelle voie de qualification dans l'enseignement supérieur « hors les murs » par validation des acquis de l'expérience professionnelle, anticipée, accompagnée et d'une durée adaptée, sera créée pour leur permettre d'obtenir un diplôme (BTS, DUT ou licence professionnelle). Enfin, pour passer d'une orientation subie à une orientation choisie, je crois nécessaire d'aller plus loin que ce qui a été fait jusqu'à présent. L'orientation imposée a les mêmes conséquences que l'orientation par défaut : la démotivation et l'enfermement des jeunes dans des parcours auxquels ils sont mal préparés, qui mènent souvent à l'échec. L'orientation doit être un processus maîtrisé par les jeunes et leur famille, éclairé des informations utiles en amont des choix, accompagné dès le lycée par le service public, qui doit être garant de la même qualité d'accès à l'information qui est la première cause de sélection sociale. Afin de faciliter l'accueil des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT, où leur taux de réussite est supérieur, les bacheliers professionnels qui le souhaitent pourront être admis de droit en STS après avis de l'équipe pédagogique de terminale, et le nombre de bacheliers technologiques accueillis en IUT sera doublé (pour passer de 15 000 à 30 000 par an) grâce à une meilleure incitation à poursuivre des études dans cette filière et un conditionnement des moyens des IUT à l'accueil de ces publics étudiants.

##### 5) Question sur le rôle du ministère

Une plus forte responsabilité des établissements appelle un changement de leurs relations avec leur tutelle, qui concerne tant les règles que les pratiques. Entendez-vous établir un ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de plein exercice et quelles indications lui donnerez-vous pour qu'il soit pleinement pilote d'une stratégie nationale, respectueuse des établissements, se consacrant à accompagner les établissements dans la réussite d'objectifs partagés plutôt qu'à vouloir déterminer leurs manières de faire ?

L'enseignement supérieur et la recherche, élevés au rang de priorité nationale et dotés de moyens en hausse sur la durée du quinquennat, seront au cœur de la politique que le Gouvernement issu des élections législatives sera chargé de conduire. L'architecture de la future équipe gouvernementale n'est bien entendu pas arrêtée à ce jour, mais les choix que je serai amené à faire en la matière devront permettre de mettre en œuvre les orientations que je viens de définir. D'expérience, je sais que la capacité à obtenir satisfaction sur les principaux arbitrages au sein de l'équipe gouvernementale ne dépend pas uniquement de l'architecture institutionnelle, mais du poids du ministre en charge de ses questions dans l'équipe gouvernementale et de la volonté clairement exprimée et assumée au sommet de l'Etat. Comme ministre en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche j'ai ainsi pu obtenir des arbitrages favorables pour l'enseignement supérieur et la recherche au printemps 2014 dans le cadre de la préparation du budget triennal 2014-2017.

Si l'option retenue n'était pas celle d'un ministère de plein exercice, je pense cependant nécessaire de créer un service commun des formations secondaires et du premier cycle de l'enseignement supérieur, associant étroitement les services de la DGESCO et de la DGESIP à la mise en œuvre du continuum de formation bac-3/bac+3, au sein d'un grand ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Afin de redonner à l'Etat la pleine maîtrise de sa politique d'enseignement supérieur et de recherche en coordonnant sa stratégie d'investissement et en évitant la dispersion de la prise de décision publique, le commissariat général à l'investissement (CGI) chargé de la mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir sera placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du ministère chargé de l'industrie et de l'innovation.

La Nation doit faire le choix d'investir dans son avenir. C'est un nouveau pacte pour le progrès que je propose au pays. Le progrès, c'est la trajectoire vers le monde désirable qu'il nous revient de construire. Mon ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche est indissociable de cette perspective.